

**QUALIX**

Les seaux sans mélasse, 100% innovants

Timac AGRO  
https://ch.timacagro.com/de/

**groupe Aubry**

15-18 janvier PALEXPO GENÈVE  
Rencontrez-nous sur notre stand

BouMatic

Swiss Expo

Système de porte  
Système d'ombrage  
Système de ventilation

Aubry Matériel SA  
T 024 420 36 70  
Aubry Sacco Farm SA  
T 026 655 14 42

1312 Eclépens  
2802 Develier  
1678 Vuisternens-  
dt-Romont

**ANITECH**

**SWISS EXPO**  
15 au 18 janvier 2020  
Palexpo Genève

ANITECH et ses partenaires moulins régionaux se réjouissent de vous accueillir sur leur stand n° C20, halle 5

**FARMWOOD**  
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE - AGRICOLE - SPORTIVE

Plus de 1'500 références !

www.farmwood.ch



## Une année 2020 riche en défis pour les agriculteurs suisses

La traditionnelle conférence de presse annuelle de l'Union suisse des paysans (USP) a permis de faire le point sur les importants dossiers agricoles qui jalonnent l'année en cours. L'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur suscite l'inquiétude de la faïtière des agriculteurs, qui demande une bonne protection de la production suisse et déplore le peu de considération visiblement accordée au critère de la durabilité. La PA22+, dont le contenu définitif devrait être communiqué en février, comporte encore des points à clarifier, voire à adapter, selon l'USP. Quant aux deux initiatives antiphytos, considérées comme une grande menace pour l'avenir de l'agriculture suisse, elles feront l'objet d'une importante mobilisation pour convaincre la population à glisser un double «non» dans les urnes lors de la votation attendue en novembre. **Page 4**



La conférence s'est déroulée le 3 janvier à Worb (BE), sur l'exploitation de Samuel Schwab.

L. PILLONEL

## Normes sanitaires à respecter depuis l'étranger

Les candidates de Swiss Expo vont bientôt rejoindre les halles de Palexpo, à Genève. Au moment de leur arrivée sur le site, les concurrentes suisses et étrangères doivent toutes présenter le même statut sanitaire. Cela signifie pour les éleveurs européens de se mettre à jour et de prendre quelques dispositions avant de venir en Suisse. La mesure la plus contraignante concerne la quarantaine, qui dure trente jours. Il faut relever aussi la vaccination contre certains sérotypes de la fièvre catarrhale. Sans oublier les documents administratifs pour le passage à la douane. **Page 19**



Plus de 200 bêtes étrangères sont annoncées cette année.

S. DEILLON

## Stephan Hagenbuch Directeur de PSL



Entrée en vigueur du supplément laitier général, mise en place du standard sectoriel pour le lait durable suisse ou encore pénurie de beurre, l'année 2019 n'a pas été de tout repos sur le marché laitier. Le directeur de la fédération des Producteurs suisses de lait (PSL) fait le point sur l'évolution récente de la branche. **Page 15**

## Pas de réelle baisse des coûts

En novembre dernier, le Conseil fédéral soumettait au Parlement une modification de la Loi sur le tarif des douanes supprimant les droits de douane sur les produits industriels. Malgré ce fait, les machines agricoles, matériaux de construction, engrais et autres fournitures agricoles ne coûteront pas moins cher aux producteurs. **Page 3**

## Les sangliers prospèrent

En dépit des différentes mesures de régulation et de prévention mises en place, les populations de sangliers tendent à augmenter. Les agriculteurs pâtissent de cette situation, en particulier en terres fribourgeoise, jurassienne et vaudoise, où d'importants dégâts sont constatés. Reportage à Mutruz (VD). **Page 10**

Forum	11
Les marchés	12-13
Terre d'Elle	14
Agenda et météo	21 et 23
Magazine	25-26
C'est la vie	28

**Agri** Votre allié au quotidien

Abonnez-vous!

au 021 613 06 46  
ou sur notre site  
www.agrihebdo.ch

EXPOSITIONS

# Les concurrentes étrangères doivent s'adapter aux normes sanitaires suisses

Sarah Deillon

**Cette année, plus de 200 bêtes étrangères sont annoncées pour participer à Swiss Expo. Avant de pouvoir passer la frontière, les éleveurs ont dû mettre à jour le carnet de vaccination et faire une quarantaine.**

«Concrètement, que ce soit pour une exposition temporaire ou pour une importation en Suisse, les règles sont les mêmes en termes de droit épidémique. Les animaux doivent remplir les conditions standards de franchissement des frontières», explique l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Le canton qui accueille la manifestation définit ensuite les conditions de participation à l'exposition. Ces dernières incluent également les règles de franchissement de la frontière. «Tous les bovins étrangers présents à Swiss Expo proviennent d'Etats membres de l'Union européenne. De ce fait, en sus des directives suisses, nous nous basons sur la directive européenne relative aux échanges d'animaux des espèces bovine et porcine destinés à des expositions», relève Michel Rérat, vétérinaire cantonal genevois.

Dans le cadre de Swiss Expo, il y aura un contrôle documentaire à l'arrivée des camions puis un contrôle sanitaire de chaque animal. Les règles sont les mêmes pour les concurrentes étrangères et suisses. Pour les délégations étrangères, il y a toutefois un peu plus d'aspects administratifs et une mise à niveau sanitaire à effectuer avant l'arrivée en Suisse (voir le tableau ci-dessous).

**Vaccin supplémentaire**

Pour les éleveurs étrangers, la priorité est de pren-



Quelques génisses françaises en quarantaine avant leur venue à Swiss Expo en 2019.

dre contact avec leurs services vétérinaires pour vérifier quels sont les sérotypes présents chez eux et pas en Suisse, afin de faire les vaccinations nécessaires. En exemple, la fièvre catarrhale bovine. La maladie est stable mais de nouveaux sérotypes apparaissent. En Suisse, seul le 8 est présent alors que l'on trouve aussi le 4 en France. Les animaux français doivent donc être vaccinés avant de pouvoir venir en Suisse. «La vaccination se fait deux mois avant, il faut donc penser à faire le vaccin en octobre ou début novembre», souligne Jean-Luc Demas qui assure le suivi pour toutes les délégations étrangères depuis 2003. Il gère une société de commerce de semences bovines en France et a une relation de longue date avec Swiss Expo. Il possède une liste de chaque étape et envoie les informations aux éleveurs: vaccins, début de la quaran-

taine, etc. Cette année, il a aussi rendu les éleveurs attentifs au fait que les arrivées se font de nuit sur le site et qu'il faut donc une autorisation pour les transporteurs de plus de 3,5 tonnes. Ces derniers jours, il a encore fait les rappels pour les prises de sang. «Selon les dates de la manifestation, les tests se font pendant les fêtes, je leur rappelle donc qu'il faut être vigilant et prévoir l'éventuelle fermeture des laboratoires», explique Jean-Luc Demas.

La plus grosse contrainte pour les éleveurs étrangers, c'est la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR). La Suisse est reconnue indemne de la maladie, chaque concurrente étrangère doit donc effectuer une période de quarantaine. En France, la vaccination est interdite mais elle est autorisée en Espagne et en Italie. Les animaux vaccinés ne peuvent pas venir à Swiss Expo car ils

sont porteurs de la substance défensive. Depuis quelques années, la quarantaine est aussi devenue obligatoire pour la diarrhée virale bovine (BVD). Après 21 jours au moins d'isolement, une prise de sang est effectuée pour vérifier les viremies transitoires. Comme elle dure trente jours, elle a débuté le 13 décembre dans les élevages européens. Le vétérinaire doit contrôler que les animaux sont bien isolés.

**Contraintes administratives**

Une fois que tous les critères sont remplis et vérifiés par le vétérinaire officiel, le certificat sanitaire (document électronique Traces) peut être établi. Ce sont les vétérinaires officiels qui doivent envoyer la notification électronique. Cela signifie que l'éleveur doit faire parvenir aux autorités vétérinaires de son pays l'attestation du vétérinaire de l'explo-

itation. Il faut aussi un document particulier pour le passage à la frontière. L'exportateur doit se faire établir un carnet ATA par la chambre de commerce; il fait office d'admission temporaire et sert également pour transiter la marchandise de la frontière au bureau de douane de foire. Il doit être visé à la frontière.

En tant que chef de service de l'Inspection des douanes de l'Aéroport de Genève, David Kroug sera chargé de s'occuper des formalités douanières pour Swiss Expo. Il va notamment contrôler le carnet ATA, les formalités de transit après le passage à la douane ou si l'attestation du laboratoire pour les virologies est présente. Mais il devra également effectuer des contrôles sur les stands, au hasard. Le matériel, le fourrage, etc. «Pratiquement tout est autorisé mais cela doit être annoncé et contrôlé», explique-t-il.

**La question**



Jean-Baptiste Dechepepe, éleveur à Gimécourt (F).

**Que pensez-vous des directives sanitaires de la Suisse?**

«Je me rends à Swiss Expo depuis des années, je suis un passionné et j'arrive à faire abstraction des contraintes mais je connais des éleveurs qui se sont découragés. Mon exploitation compte 350 têtes de bétail (140 vaches) de race Holstein. Au début, je venais avec une dizaine de bêtes, contre 3 ou 4 aujourd'hui. Dans les contraintes, il faut relever la vaccination contre la fièvre catarrhale qui doit se faire en octobre.

Comme nous ne savons pas encore qui fera le trajet, nous vaccinons plus de candidates. Ensuite, la charge administrative et le suivi sont conséquents: certificat Traces, carnet ATA, prise de sang... La quarantaine est difficile à mettre en place, elle représente un coût et du travail supplémentaire. Selon moi, la prise de sang pour le contrôle des viremies transitoires suffirait pour la BVD. L'attestation du vétérinaire doit être amenée par nos soins aux services compétents et pour le carnet ATA, il faut se rendre dans les bureaux de douane. Ce sont des petites choses mais ça fait vite beaucoup.» SD

Swiss Expo 2020 – Dispositions de la police des épizooties (sous réserve de modifications en cas de situation épizootique défavorable)		
Dispositions de la police des épizooties	Animaux provenant de Suisse	Animaux provenant de l'étranger
Documentation sanitaire	Document d'accompagnement en original et copie.	Certificat «Traces» en original avec toutes les données requises concernant la tuberculose, la leucose bovine enzootique, la brucellose et encéphalopathie spongiforme bovine de la région de provenance*.
Maladie de la langue bleue (BT)		Si les animaux proviennent d'une région soumise à des mesures de restrictions, une des options prévues pour les «garanties BT» dans le certificat «Traces» doit être attestée.
BVD – Statut de l'exploitation	Extrait imprimé après le 12 janvier 2020 de la banque de données sur le trafic des animaux BDTA avec statut de l'exploitation «aucun séquestre».	Attestation du vétérinaire officiel que tous les animaux de l'espèce bovine présents dans l'étable d'isolement avec ceux présentés à l'exposition ont été soumis au dépistage virologique de la BVD et que les résultats de tous sont négatifs.
BVD – Statut de l'animal	Détention de l'animal sans interruption durant les 30 jours qui précèdent le jour d'arrivée dans une exploitation reconnue indemne de BVD. Attestation d'un résultat virologique négatif d'une prise de sang faite le 15 décembre 2019 au plus tôt.	Détention des animaux sans interruption durant les 30 jours qui précèdent le jour d'arrivée dans une étable d'isolement surveillée par l'autorité compétente. Attestation d'un résultat virologique négatif d'une prise de sang faite par un vétérinaire officiel durant la période d'isolement pour les animaux présentés à l'exposition.
BVD – Animaux en provenance de pays qui disposent d'un programme national d'éradication et de surveillance, respectivement: Autriche, Danemark, Finlande, Norvège et Suède		Attestation d'un résultat virologique négatif d'une prise de sang faite le 15 décembre 2019 au plus tôt pour les animaux présentés à l'exposition. Attestation du vétérinaire officiel du pays de provenance que: <ul style="list-style-type: none"> <li>● le troupeau de provenance de l'animal est officiellement reconnu indemne de BVD depuis au moins une année et qu'aucun animal n'a été vacciné;</li> <li>● le troupeau de provenance de l'animal n'a compté aucun animal infecté permanent IP au cours des 3 dernières années;</li> <li>● que l'animal présenté a été détenu dans le troupeau dont il provient sans interruption durant les 30 jours qui précèdent le jour d'arrivée sur le site de l'exposition.</li> </ul>
Rhinotrachéite infectieuse bovine IBR	Attestation d'un résultat sérologique négatif d'une prise de sang faite le 15 décembre 2019 au plus tôt.	Animaux en provenance de régions ou d'Etats membres non reconnus officiellement indemnes d'IBR*: <ul style="list-style-type: none"> <li>● uniquement des animaux non vaccinés;</li> <li>● exploitation de provenance exempte officiellement durant les 12 derniers mois de tout signe clinique ou pathologique d'IBR;</li> <li>● détention des animaux sans interruption durant les 30 jours qui précèdent le jour d'arrivée dans une étable d'isolement surveillée par l'autorité compétente;</li> <li>● attestation d'un résultat sérologique négatif d'une prise de sang effectuée par un vétérinaire officiel 21 jours après le début de l'isolement pour les animaux présentés à l'exposition.</li> </ul> Animaux en provenance de régions ou d'Etats membres reconnus officiellement indemnes d'IBR*: <ul style="list-style-type: none"> <li>● attestation d'un résultat sérologique négatif sur le BHV-1 entier d'une prise de sang faite le 15 décembre 2019 au plus tôt pour les animaux présentés à l'exposition.</li> </ul>

Ces attestations ou documents doivent tous être présentés au contrôle d'entrée.

\*Les régions et Etats et leurs statuts officiels vis-à-vis des maladies sont consultables sur: www.ge.ch > autres informations.

Source: Service de la consommation et des affaires vétérinaires